

SYNEP – EXPRESS

Lettre d'information n°168

Mercredi 30 avril 2025

https://www.synep.org/info_synep_2025_168.pdf

Retraite progressive à partir de 60 ans : une nouvelle possibilité dès septembre 2025

Un décret devrait bientôt être publié pour permettre, à compter de la rentrée 2025, de bénéficier d'une retraite progressive dès 60 ans. Le SYNEP CFE-CGC vous en dit plus !

Quelles sont les conditions à remplir ?

- Avoir validé au moins 150 trimestres dans le régime de base (les trimestres pour enfants, service militaire, etc., sont comptabilisés).
- Ne pas exercer un autre emploi pendant la retraite progressive.
- Exercer une activité à temps partiel, selon les critères suivants :
 - Pour les salariés du privé : entre 40 % et 80 % d'un temps plein.
 - Pour les enseignants sous contrat (agents de l'Etat) : entre 50 % et 80 %, afin de conserver leur contrat.

Quelle sera le montant de la retraite progressive ?

- La pension versée est calculée au moment de la demande.
- Elle dépend du temps partiel effectué : par exemple 50 % de la pension si le temps partiel est à mi-temps, 20 % de la pension si le temps partiel est à 80 %

Attention : ce temps partiel a un impact sur le montant de la retraite définitive, sauf si l'employeur accepte de cotiser sur la base d'un temps plein (ce qui n'est pas permis actuellement pour les enseignants sous contrat par l'État).

Une année travaillée à mi-temps réduit la retraite future d'environ 30 à 40 € nets par mois.

Qui pourra en bénéficier dès 2025 ?

- Les enseignants agents de l'Etat déjà à temps partiel entre 50 % et 80 % pourront demander la retraite progressive à la rentrée 2025. Pour ceux actuellement à temps plein, cela risque d'être plus compliqué, sauf si les rectorats mettent en place des dispositifs spécifiques.
- Pour les salariés de droit privé, la mise en place est à négocier avec votre employeur

Quelles sont les démarches à effectuer ?

- Il faudra fournir à la caisse de retraite une attestation de temps partiel (formulaire CERFA 1362*02) délivrée par l'employeur.

Au SYNEP CFE-CGC, pour tout adhérent à jour de cotisation, notre « Monsieur Retraite », Daniel FLAUGERE, peut faire gratuitement et rapidement une estimation du montant de votre retraite ou de votre retraite progressive et son impact sur votre future pension.

Contactez-nous à synep@synep.org ou directement à flaugere.daniel@wanadoo.fr

Nadia DALY

* *

Des questionnaires pour mieux protéger les élèves : oui...mais !

À la suite de l'affaire « Bétharram » et des révélations sur des violences dans plusieurs établissements privés catholiques, la ministre de l'Éducation nationale, Élisabeth Borne, a lancé une expérimentation : des questionnaires seront proposés aux élèves internes ainsi qu'à ceux revenant de voyages scolaires pour les élèves du primaire et du secondaire, dans le but de repérer d'éventuelles situations de maltraitance, d'atteintes à l'intimité ou de comportements inappropriés de la part des adultes encadrant/...

1/2

SYNEP – EXPRESS

Lettre d'information n°168

Mercredi 30 avril 2025

https://www.synep.org/info_synep_2025_168.pdf

.../...Ces questionnaires, adaptés à l'âge des élèves, visent notamment à évaluer si les jeunes se sont sentis en sécurité, respectés, et s'ils ont confiance en leurs encadrants. Une généralisation à l'ensemble des établissements publics et privés sous contrat est envisagée dès la rentrée de septembre.

Le SYNEP CFE-CGC reconnaît dans ces dispositifs un outil précieux pour libérer la parole des élèves, en particulier ceux vivant éloignés de leur environnement familial. Toutefois, pour que cette mesure soit pertinente et respectueuse, plusieurs conditions doivent impérativement être réunies :

Garantie de l'anonymat - Langage clair et accessible - Traitement rigoureux des signalements - Formation et implication des équipes éducatives.

En outre, le succès de ce dispositif dépendra fortement des moyens alloués : il est illusoire d'imaginer que ces nouvelles missions puissent être assurées par des personnels déjà sous tension, sans un renforcement significatif des effectifs éducatifs, médico-sociaux et psychologiques.

Pour le SYNEP CFE-CGC, l'intention de protéger les élèves est salutaire. Or, ce type de questionnaire pourrait, s'il est mal encadré ou mal interprété, fragiliser le lien de confiance entre élèves et accompagnants, et surtout faire peser une pression supplémentaire sur les professionnels encadrant les sorties scolaires. Nombre d'entre eux pourraient être découragés de s'investir dans ces voyages, par crainte d'être injustement mis en cause, ou simplement par épuisement face à des responsabilités croissantes sans soutien adéquat.

Sans une politique cohérente de prévention, de formation, et de protection des personnels, ce dispositif risque de produire un effet contre-productif : raréfier les initiatives pédagogiques hors les murs, priver les élèves d'expériences enrichissantes, et creuser encore davantage le malaise professionnel dans les établissements scolaires.

Sylvie TUROWSKI

* *

Informations

Rétablissement du contrat d'association avec l'Etat pour le lycée lillois Averroès

Le lycée musulman privé Averroès, sous contrat d'association depuis 2008, avait vu ce contrat résilié par le préfet du Nord en décembre 2023 pour « manquements administratifs » et soupçons d'enseignements contraires aux valeurs républicaines, entraînant la suppression des subventions. S'ensuivent divers recours dont voici les résultats

- 12 février 2024 : le tribunal administratif de Lille refuse le maintien provisoire du contrat, jugeant les manquements alors suffisamment sérieux.
- 6 décembre 2024 : la même juridiction condamne la région Hauts-de-France à payer le forfait d'externat 2020-2023, rappelant l'obligation légale de financement pour tout lycée sous contrat.

 **Le 23 avril 2025 : trouvant des vices de procédures et estimant les preuves apportées insuffisantes, les infractions relevées (dont le refus d'une inspection surprise) étant jugées trop mineures pour rompre le contrat, le tribunal administratif de Lille annule la résiliation du contrat d'association.**

Mardi 29 avril 2025, la ministre Elisabeth Borne a annoncé faire appel de la décision du Tribunal administratif de Lille sur le plateau de TF1.

* *

Le billet d'humeur d'Evelyne du 24 avril 2025

Armes blanches dans les établissements scolaires. Depuis le 4 février, notre ministre ferait-elle surtout de la « Com' » ?

https://www.synep.org/evelyne_2025.htm#vgppbhcdmz

2/2